

2022.2027



Changer  
le modèle  
de l'action  
publique  
territoriale



# sommaire

Éditorial .....	p.4
<b>01. La transformation écologique :</b> penser les territoires à l'âge de l'anthropocène .....	p. 9
<b>02. La transformation sociale :</b> penser les territoires à l'âge de l'intensification des inégalités .....	p. 14
<b>03. La transformation territoriale :</b> fabriquer l'action publique à l'aune de l'interdépendance des territoires .....	p.19
<b>04. La transformation citoyenne :</b> fabriquer l'action publique à l'aune de la crise démocratique .....	p. 24
Les 12 propositions de l'ADGCF .....	p. 30



# éditorial

Depuis 1981, l'artificialisation des sols de notre pays a augmenté de 70 % ; dans le même temps, la population a cru de 19 %. Ce constat, implacable, dressé par France Stratégie, invite les collectivités à repenser de fond en comble leur modèle de développement quitte, pour l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF), à remettre en cause ce qui a été jusqu'à présent au fondement du processus de décentralisation : le droit de tous les territoires au développement, du moins, à un développement qui s'est trop souvent traduit par une démultiplication des zones d'habitat pavillonnaire, des infrastructures en tout genre et, bien sûr, des centres commerciaux.

Disons-le autrement : les multiples crises écologiques, mais aussi sociales, énergétiques, économiques qui secouent sans répit la France contraignent les administrations locales à redéfinir sans plus attendre les critères qui établissent la « bonne santé » et l'« attractivité » d'un territoire. Désormais, c'est bien la capacité des élus et de leurs équipes techniques à « protéger » leurs concitoyens et à leur garantir des conditions de vie « durables » qui déterminent la crédibilité politique de celles et ceux qui pilotent les territoires : capacité à préserver les ressources (l'eau, l'air, le foncier...), capacité à relocaliser des activités vitales permettant de répondre de manière pérenne aux besoins essentiels de la population (autonomie alimentaire, autonomie énergétique, autonomie sanitaire...), capacité, enfin, à assurer un niveau du service public minimal ou à en faciliter l'accès, voilà les facteurs clefs de la résilience des territoires.

Face à ces nécessaires ruptures, les communautés et les métropoles doivent assumer, en évitant toute dérive corporatiste, leurs responsabilités. Au cours de cette dernière décennie, l'intercommunalité s'est progressivement affirmée comme l'espace où sont passées au tamis puis coordonnées afin d'être mieux

territorialisées les différentes politiques publiques fabriquées par le niveau infra – les communes – et les niveaux supra – départements, régions, État -. Et ce, d'autant plus que ce sont les communautés et métropoles qui concentrent aujourd'hui l'essentiel des leviers en matière de lutte contre le changement climatique (politiques environnementales, économiques et de l'emploi, de l'habitat et des mobilités), désormais référentiel « total » des politiques publiques. Dans ce contexte, le leitmotiv de l'ADGCF : définir le mode d'emploi d'un exercice du pouvoir local reposant sur la capacité des communautés et métropoles à renforcer les chaînes de production collective, à mobiliser les ressources de la société locale tout en luttant contre ses vulnérabilités.

C'est à partir de la formulation de ce constat et de cette ambition que l'ADGCF, qui fédère plus d'un millier de cadres dirigeants de communautés de communes, de communautés d'agglomération, de communautés urbaines et de métropoles a organisé, d'octobre 2021 à janvier 2022, un cycle de 13 séminaires en région. Le double objectif : d'une part, débattre des enjeux sociétaux et territoriaux qui interrogent aujourd'hui les managers intercommunaux et, d'autre part, produire une plateforme de propositions<sup>1</sup> susceptibles d'alimenter la réflexion du prochain « locataire » de l'Élysée et de son Gouvernement sur l'organisation et la conduite de l'action publique locale.

Rappelons qu'à travers cette démarche, l'ADGCF n'appelle pas à un « plus » mais essentiellement à un « mieux » en matière de décentralisation, c'est-à-dire à un réel saut qualitatif dans le fonctionnement de nos administrations territoriales et dans notre relation à l'État.

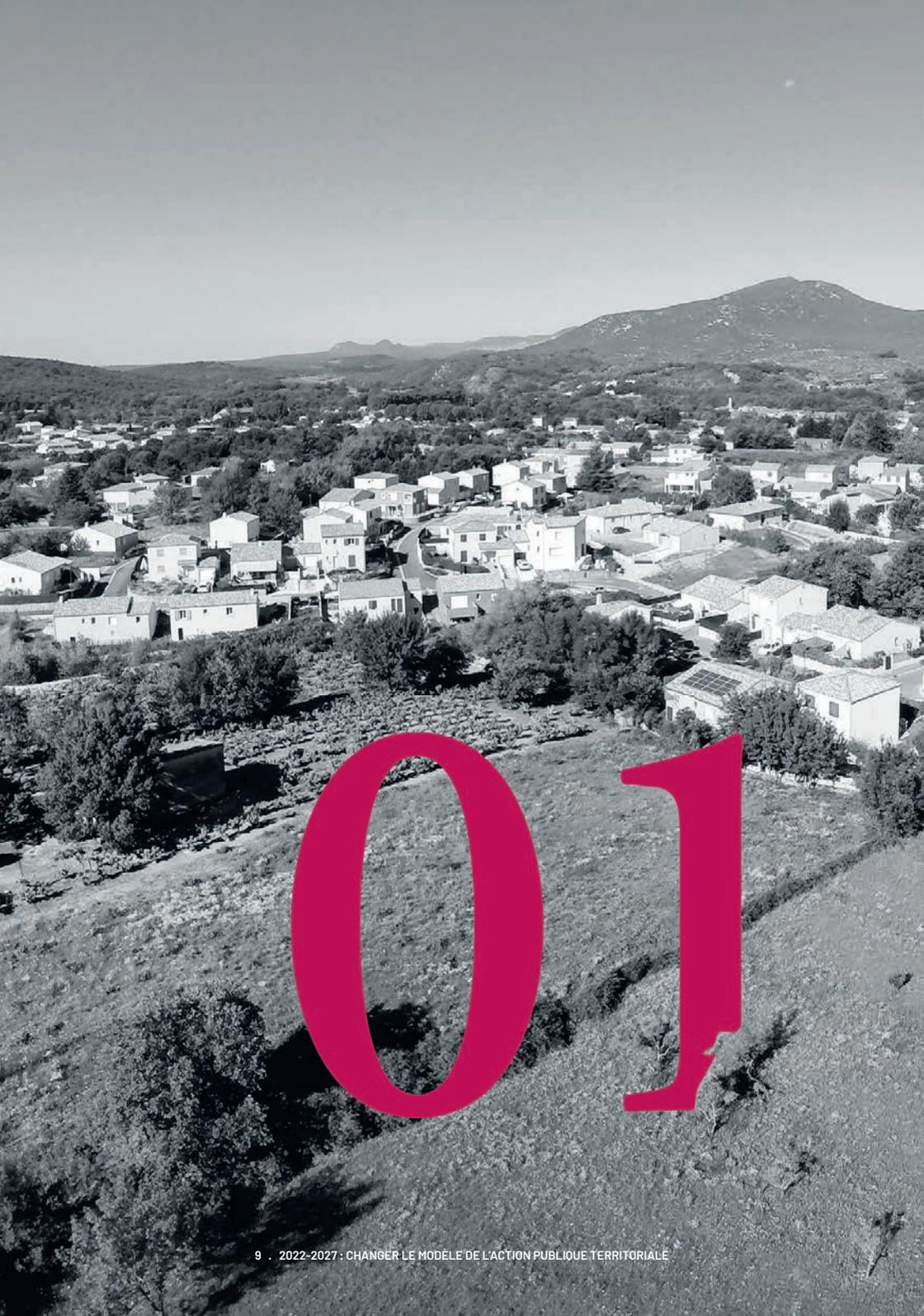
---

1. Les propositions qui figurent dans ce document de synthèse ont été soumis à l'approbation des adhérents de l'ADGCF via une enquête électronique diligentée en février 2022.

## Les membres du Bureau de l'ADGCF signataires :

- Yvonie RAMIS, président de l'ADGCF, DGS de la communauté d'agglomération de Moulins.
- Martine POIROT, présidente exécutive, DGS de la communauté de communes du bassin de Pompey.
- Dominique GARNIER, secrétaire général, DGS de la communauté de communes d'Érdre & Gesvres.
- Laurence PENHOUET, présidente exécutive, DGS de la communauté de communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- Jean-François DAUVERGNE, trésorier, communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Florence CORNIER-PICOTIN, secrétaire nationale adjointe, DGS de la communauté de communes de Bugey Sud.
- Marc BOURHIS, vice-président en charge des partenariats, DGS de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie.
- Nathalie MAS-RAVAL, vice-présidente en charge de la transition écologique, DGS de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.
- Hervé BOULLE, vice-président en charge des Institutions et des pouvoirs locaux, DGS de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence.
- Emmanuelle CHAMBARD vice-présidente en charge des solidarités et de l'action sociale, DGA de la communauté d'agglomération de Valence Romans.

- Arnaud LATOUR, vice-président en charge des services de proximité, DGA de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.
- Jacqueline BRUANT, vice-présidente en charge des territoires Ultra-marins, DGS de la communauté d'agglomération Espace Sud Martinique.
- Régis PETIT, vice-président en charge de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme, DGS de la communauté d'agglomération Seine Eure.
- Isabelle MARTIN, vice-présidente en charge des politiques contractuelles, DGS de la communauté de communes du Vexin Thelle.
- Philippe LEMAIRE, vice-président en charge des délégations régionales, DGS de la communauté d'agglomération du SICOVAL.
- Radia DAOUD, vice-présidente en charge des dynamiques interterritoriales et des relations avec les Universités, communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.



ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION  
ET PROPOSITIONS DE L'ADGCF

**LA TRANSFORMATION  
ÉCOLOGIQUE :  
penser les territoires  
à l'âge  
de l'anthropocène**

## LE CONTEXTE

La question écologique est aujourd'hui très présente dans le discours et même l'action des collectivités territoriales. **Cependant, force est de constater que, dans la plupart des cas, les territoires juxtaposent des politiques environnementales avec des politiques de développement classiques sans véritablement changer de modèle ni de logique.** Or, l'accélération du réchauffement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources de la planète posent la question de la soutenabilité de notre modèle de développement : dans un monde fini, tous les territoires peuvent-ils se développer simultanément alors que nous consommons déjà plus de ressources que la planète ne peut en régénérer ?

## L'EFFET LEVIER DU ZAN

Dans ce contexte, la mise en œuvre opérationnelle du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) est une révolution dont nous ne mesurons pas, à ce jour, l'ensemble des conséquences sur notre « pensée aménagiste » considérant qu'elle appelle les décideurs locaux à résoudre une équation particulièrement complexe : **comment se « développer » sans consommer de foncier ?**

L'ambition « systémique » du ZAN incarnée dans l'accroche « éviter, réduire, compenser », la contrainte chiffrée —baisse de 50 % de l'artificialisation des sols en dix ans— promet un bouleversement dans notre manière de faire de l'urbanisme et annonce de véritables choix cornéliens pour nos édiles s'ils veulent véritablement faire de la lutte contre la consommation foncière et l'étalement urbain le moteur de leur mandat. Mais pour changer de modèle, pour adopter d'autres trajectoires, pour s'appuyer davantage sur les capacités et les ressorts de leur territoire, les élus et leurs équipes auront besoin de s'armer en matière de stratégie et de perspectives territoriales et ce, d'autant plus que les ressources financières et fiscales des collectivités se fondent quasi exclusivement sur le nombre d'habitants et d'entreprises présentes sur le territoire, incitant les décideurs locaux à s'engager dans une logique de développement « traditionnelle » qui heurte le principe du ZAN.

## DANS CE CADRE, L'ADGCF PROPOSE DE :

- 1 Mettre en chantier une grande loi foncière visant à doter les territoires d'outils simples et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du ZAN** (déployer un inventaire foncier dynamique copiloté par l'État, étendre et faciliter l'exercice du droit de préemption mais aussi d'expropriation, etc.). L'objectif prioritaire : fermer le « robinet » du pavillonnaire en extension urbaine en donnant notamment la capacité aux communautés et métropoles de mobiliser les 2,9 millions de logements vacants que compte notre pays.
- 2 Engager une vaste réforme fiscale qui s'inscrive en cohérence avec les objectifs de lutte contre l'artificialisation.** Il s'agit prioritairement de supprimer les dispositifs de défiscalisation qui ont fait du logement un produit spéculatif et qui ont largement contribué à la dynamique d'artificialisation des sols, en particulier le « Pinel », mais également de créer de nouvelles incitations fiscales et de rendre plus ambitieux les dispositifs existants (« Denormandie » dans l'ancien, taxe sur les logements vacants, etc.). Pour l'ADGCF, il est impératif de déployer un arsenal financier pérenne et un assouplissement des normes en soutien des dynamiques de requalification des friches urbaines, les opérations visant la reconversion de leurs usages n'étant pas suffisamment banalisées.



- 3 **Fondre les documents de planification existants en un seul, dédié aux transformations écologiques et défini à l'échelle des intercommunalités, adossé à un renforcement du pouvoir réglementaire des présidents d'intercommunalités.** Les documents de planification existants (PLUI, PCAET, PLH, etc.) traitent des enjeux fondamentaux en silos à différentes échelles sans parvenir à mettre en cohérence les moyens pour répondre aux transformations profondes qui affectent les territoires. Il s'agit d'inventer une nouvelle génération de documents stratégiques qui s'appuient sur des scénarios de transition (planification écologique et énergétique, trajectoires et coefficients d'artificialisation, économie de la ressource etc.).

La signature de ces documents doit s'accompagner du transfert de toutes les compétences environnementales, adossé à un pouvoir réglementaire qui permette aux présidents d'intercommunalités de prendre des mesures d'urgence (réglementation ordinaire des activités polluantes, autorisations d'exploitation d'énergies expérimentales, pouvoirs de police spéciale des installations classées ou des zones de mouillage dans les territoires ultramarins, etc.) mais également en matière de logement (rénovation thermique, délégation des aides à la pierre, etc.).



# 02

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION  
ET PROPOSITIONS DE L'ADGCF

**LA TRANSFORMATION  
SOCIALE :**  
**penser les territoires  
à l'âge de l'intensification  
des inégalités**

## LE CONTEXTE

A la question environnementale se superpose la question sociale. L'acceptation des logiques de sobriété passe sans aucun doute par le rétablissement de la justice sociale. **Si la société française a longtemps été façonnée par le modèle républicain et l'ascenseur social qui entraînaient chacun dans un mouvement ascendant, force est de constater que ce contexte est désormais révolu.**

Le déterminisme culturel et économique des parents joue de plus en plus dans la trajectoire sociale des individus. Les inégalités ne cessent de se creuser —du moins, nos concitoyens le perçoivent comme tel— depuis une vingtaine d'années, la question du « pouvoir d'achat » étant apparu comme un enjeu majeur de la présidentielle de 2022. A cet égard, c'est bien la part du loyer qui grève aujourd'hui le plus —35%— le budget de nos concitoyens ; les intercommunalités, potentielles autorités organisatrices de l'habitat, ont désormais les ressources en main pour favoriser des trajectoires résidentielles plus choisies que subies.

## INTÉGRER LA QUESTION DÉMOGRAPHIQUE

A l'échelle locale comme à l'échelle globale, la théorie du « ruissellement » est aujourd'hui largement remise en cause : il ne suffit plus de développer un territoire et d'accumuler des richesses pour assurer sa cohérence sociale. Les métropoles françaises en sont une bonne illustration : elles juxtaposent les ménages au pouvoir d'achat le plus élevé et les ménages les plus pauvres. Pour l'ADGCF, ce constat plaide sans aucun doute pour l'essaimage du modèle de la « métropole-département » de Lyon dans les départements qui comptent une métropole de plus de 400 000 habitants. Plus largement, l'accroissement des fractures sociales génère de plus en plus de fractures territoriales. **C'est l'évolution du profil de la population française qui doit aujourd'hui alimenter notre réflexion sur le contenu et le déploiement de nos services publics** : d'une part, la France devrait prochainement atteindre son pic démographique —69 millions d'habitants selon l'INSEE— avant d'amorcer son déclin ; dans le même temps, c'est la question du vieillissement de notre société qui doit nous interpeler : si un Français sur cinq a plus de 65 ans aujourd'hui, ce sera un sur trois en 2050.



## DANS CE CADRE, L'ADGCF PROPOSE DE :

- 4 Encadrer l'installation des médecins et renforcer le rôle des intercommunalités dans le pilotage des politiques locales de santé.** La démographie médicale est une question d'aménagement du territoire et de cohésion sociale, ce pourquoi les intercommunalités ne doivent plus être en-dehors des discussions avec les autorités sanitaires mais au contraire constituer des partenaires et interlocutrices privilégiées. L'ADGCF appelle le futur Gouvernement à favoriser l'accroissement du nombre de professionnels de santé et à contraindre davantage l'implantation des médecins sur le modèle existant des pharmacies, c'est-à-dire à autoriser un nombre limité d'implantations par territoire pour lutter contre la suractivité dans certains secteurs. Aussi, par-delà les débats récurrents sur la lutte contre les déserts médicaux, les intercommunalités doivent nécessairement être parties prenantes de la gouvernance sanitaire (instances décisionnelles de l'ARS, contrats locaux de santé, communautés professionnelles et territoriales de santé, etc.) afin d'en garantir l'articulation avec les politiques territoriales.
- 5 Permettre aux intercommunalités, autorités organisatrices de l'habitat et disposant d'un PLUI, d'être opératrices de toutes les politiques « habitat », de la planification au versement d'aides individualisées.** Alors que le logement est le premier poste budgétaire des ménages français, et que 70 % de nos

concitoyens ont, au regard de leurs revenus, la possibilité de revendiquer un logement social, les politiques du logement et de l'habitat sont encore trop émiettées. Les dispositifs sont flous, voire inconnus des principaux intéressés : la lutte contre le non-recours doit être une priorité pour les pouvoirs publics locaux. Les intercommunalités sont aujourd'hui cheffes de files des politiques de l'habitat et du logement social. Pour faciliter le parcours usager et renforcer la cohérence de ces politiques au niveau local, elles doivent se voir transférer et déléguer l'ensemble des dispositifs en faveur du logement, aujourd'hui pilotés par l'État, ses agences ou d'autres collectivités (aides personnalisées au logement, aides à la pierre, crédits Action Logement, fonds de solidarité pour le logement, etc.). En milieu urbain particulièrement, où les prix de l'immobilier et des loyers font fuir les ménages les plus pauvres des centres-villes, renforçant ainsi la périurbanisation et l'étalement urbain, il s'agirait de décommunaliser les objectifs de la loi SRU pour remonter à l'échelle intercommunale des quotas de logements sociaux et donner la possibilité aux présidents d'intercommunalités de plafonner les loyers sur leur territoire.

- 6 Confier aux intercommunalités une responsabilité dans la conduite des politiques de « générations ».** Le processus de vieillissement de la population affecte d'ores et déjà l'ensemble de nos territoires. Dans ce domaine, les intercommunalités interviennent aux côtés des communes, en faveur du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, de la lutte contre l'isolement des seniors, ou en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Transférer de nouvelles compétences de manière générale et absolue n'aurait pas de sens ; il s'agit plutôt de conforter le rôle des intercommunalités comme ensemble de l'action des autres collectivités (communes et Départements) pour accompagner les transitions démographiques sur les territoires. Il s'agirait alors de déployer des politiques centrées sur les publics-usagers, qui tiendraient compte de leurs besoins spécifiques et de mettre en mouvement tous les acteurs publics et parapublics (opérateurs de mobilités, délégataires, etc.) pour proposer des services et porter des politiques publiques lisibles et adaptées aux différentes générations.

A black and white photograph of a boat's deck, showing ropes, rigging, and a wooden railing. A large, bold, red number '03' is overlaid on the image, centered horizontally and vertically. The background is a blurred view of the sea.

# 03

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION  
ET PROPOSITIONS DE L'ADGCF

# **LA TRANSFORMATION TERRITORIALE : fabriquer l'action publique à l'aune de l'interdépendance des territoires**

## LE CONTEXTE

Processus de tertiarisation de notre économie, évolution des modes de vie de nos concitoyens et fréquentation de plus en plus large et discontinue des territoires... Ces dynamiques contribuent à faire émerger de grands systèmes territoriaux dans lesquels les différents éléments composant le « système » sont interdépendants. Les enjeux auxquels sont confrontées les collectivités apparaissant nécessairement multiniveaux, il est désormais illusoire, si ce n'est impossible, de confier l'intégralité d'une politique publique à une seule strate territoriale. **Le besoin de faire converger des politiques publiques de manière à la fois horizontale et verticale doit donc sonner le glas de la logique de subsidiarité qui confie l'intégralité d'une politique à l'échelon le plus « approprié »** ; il doit marquer le passage à une logique de coopération dans laquelle on déploie une même politique à différents échelons en maximisant les avantages procurés par chaque échelon.

## RATIONALISER AVANT DE COOPÉRER

En somme, la bonne santé d'un système territorial est de plus en plus liée à la qualité des coopérations que les territoires qui le composent seront en mesure de développer. C'est pourquoi l'ADGCF considère qu'il faut faire des contrats de coopération ou de réciprocité un passage obligé pour les intercommunalités appartenant à un même système territorial. Comme la question des « transitions » la question des « coopérations » doit s'imposer comme un enjeu majeur du mandat présidentiel 2022-2027. Pour autant, pour l'ADGCF, l'optimisation des dynamiques coopératives ne saurait faire, au préalable, l'économie d'une remise à plat de notre carte communale et d'une redéfinition des principes fiscaux et financiers qui structurent le bloc local.



## DANS CE CADRE, L'ADGCF PROPOSE DE :

**7 Étendre les périmètres des villes centres des agglomérations urbaines et périurbaines pour redonner de la centralité aux intercommunalités et faciliter ainsi leur gouvernance.**

Si, depuis 2015, le nombre d'intercommunalités a été divisé par deux, le nombre de communes n'a, lui, diminué que de 4 %. La conséquence : des communautés, voire des métropoles, pilotées par les communes périphériques et des villes centres, accueillant l'essentiel des emplois et des services publics, tentées par le « repli sur soi ». C'est à l'issue de cette première dynamique de fusion —bénéficiant d'incitations fiscales— que le regroupement des communes de plus petite taille pourra être envisagé.

**8 Renforcer les dispositifs de péréquation et de compensation entre les territoires pour limiter l'effet des concurrences que se livrent les intercommunalités voisines pour attirer des entreprises.**

Force est de constater que les mobilités entrepreneuriales se réalisent dans leur quasi-intégralité à l'échelle des mêmes zones d'emploi ; elles apparaissent souvent nuisibles

pour le territoire (surconsommation foncière, friches, mobilisation de ressources publiques, etc.) et créent, de surcroît, peu de nouveaux emplois. Dans l'esprit de la loi Chevènement de 1999 et de la mise en œuvre de la TPU, le principe est ici de transférer à une échelle supra (zone d'emploi, région ou système territorial) la collecte et la redistribution de l'impôt économique. A cette proposition s'ajoute la volonté de redonner un rôle stratégique à l'État dans la planification industrielle du pays, qui puisse déterminer des axes de développement sur le territoire et définir un nouveau système de partage des richesses et des externalités positives et négatives entre les territoires.

- 9 Redéfinir les systèmes de compensation et de péréquation financière entre communes et intercommunalités.** En l'état actuel du droit, il apparaît quasi-impossible pour une intercommunalité de rediscuter avec ses communes membres le « panier fiscal », alors que les communautés et métropoles exercent aujourd'hui l'essentiel des compétences au sein du bloc local. C'est une plus grande souplesse du cadre de la négociation qui est attendue ici, dans une perspective de solidarité et de meilleure prise en compte de l'évolution des territoires (attributions de compensation à majorité qualifiée, systématisation de la révision des AC en cas de transfert de compétence, critères de péréquation des dotations de l'État en fonction de la richesse des ménages, etc.).

04

LIBERTÉ • ÉG

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION  
ET PROPOSITIONS DE L'ADGCF

**LA TRANSFORMATION  
CITOYENNE :  
fabriquer l'action publique  
à l'aune de la crise  
démocratique**

## LE CONTEXTE

La société française est confrontée à une forte dégradation des relations entre les citoyens et les grands acteurs de la société qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, médiatiques, voire scientifiques... **Nos concitoyens semblent se détourner d'institutions suspectées d'être incapables de peser réellement sur leur sort.** La crise majeure de la représentation politique que nous connaissons, matérialisée par des niveaux d'abstention records, questionne le principe même de la gouvernance « verticale » et, de fait, la place du « politique » dans notre société ainsi que celle de l'expert. Aussi, des concepts et des pratiques construits sur une nouvelle conception de l'agir politique et social émergent et bousculent la manière classique de concevoir et de produire les stratégies et politiques publiques.

Pour l'ADGCF, la sphère publique n'a, aujourd'hui, plus la légitimité pour définir seule ce qui relève de l'intérêt général. L'essor du numérique, le développement des « communs » et la propension des citoyens à l'auto-organisation contribuent à l'émergence d'une véritable sphère publique citoyenne et appellent au renouvellement des processus d'élaboration, de production et surtout d'évaluation des stratégies et des politiques publiques et de la démocratie.



## ZAN ET DÉMOCRATISATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

L'élection des représentants des communautés et métropoles au suffrage universel direct constitue toujours une revendication de l'ADGCF ; il faut dire que l'instauration, depuis 2014, du « fléchage » n'a en rien contribué à l'affirmation démocratique des communautés et métropoles, à l'identification et à la responsabilisation de leurs élus. L'opportunité de réarticuler le territoire de vie et le territoire électif, de faire enfin coïncider les figures de l'habitant, de l'usager, du contribuable et de l'électeur, bref de retrouver le sens à l'intérêt général à l'échelle locale militait déjà en faveur d'un suffrage intercommunal.

**Aujourd'hui, c'est la traduction opérationnelle du ZAN à l'échelle des communautés et métropoles qui appelle à l'émergence d'une véritable citoyenneté intercommunale** : sinon, comment les élus locaux pourront-ils légitimer, aux yeux de leurs concitoyens, les options décisives prises pour leur territoire, entre construction de logements, développement de zones économiques et, surtout, préservation de la biodiversité et des espaces naturels ?

## DANS CE CADRE, L'ADGCF PROPOSE DE :

- 10 Expérimenter l'élection au suffrage universel direct sur circonscription intercommunale sur des sites pilotes.** Il s'agit ici de donner la possibilité à des territoires volontaires d'organiser, dès 2026, une élection à l'échelle des communautés et métropoles en testant différents protocoles (système Paris-Lyon-Marseille, élection de l'exécutif, élection de l'ensemble des conseillers, cohabitation avec une représentation communale, etc.) en vue d'une généralisation du processus en 2032.
- 11 Réformer les modalités d'élection des sénateurs afin de mettre davantage en phase la « Haute-Assemblée » avec l'organisation de nos pouvoirs locaux et l'évolution des modes de vie des habitants.** Compte-tenu du nombre écrasant de grands électeurs issus des plus petites communes, le biais ruraliste a mécaniquement fait du Sénat une chambre qui préserve les intérêts d'un certain conservatisme territorial. La lutte contre les corporatismes et l'adaptation de notre architecture territoriale (fusion des communes, élections intercommunales, évolution des Conseils départementaux, etc.) aux réalités socio-économiques contemporaines passent indéniablement par une évolution du profil des « grands électeurs » des sénateurs et de leur circonscription électorale.
- 12 Transformer les départements en « Sénat des territoires ».** A l'aune de la montée en puissance des communautés dans les champs de l'ingénierie territoriale, de l'habitat et de la santé, il s'agit de faire de l'intercommunalité la circonscription territoriale de base des Conseils départementaux en lieu et place des cantons et des représentants intercommunaux, directement désignés par la population, les élus siégeant au sein de l'assemblée départementale. L'enjeu : rapprocher les deux entités territoriales et consolider les missions d'expertise et surtout, de solidarité, des Départements au service des territoires et de leur population.

**L'ADGCF  
n'appelle pas  
à un "plus" mais  
à un "mieux"  
en matière de  
décentralisation.**

2022-2027 :  
changer le modèle  
de l'action publique  
territoriale

## LES 12 PROPOSITIONS DE L'ADGCF

1 > 3

LA TRANSFORMATION  
ÉCOLOGIQUE :  
penser les territoires  
à l'âge de  
l'anthropocène.

- 1 **Mettre** en chantier une grande loi foncière visant à doter les territoires d'outils simples et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du ZA.
- 2 **Engager** une vaste réforme fiscale qui s'inscrit en cohérence avec les objectifs de lutte contre l'artificialisation.
- 3 **Fondre** les documents de planification existants en un seul, dédié aux transformations écologiques et défini à l'échelle des intercommunalités, adossé à un renforcement du pouvoir réglementaire des présidents d'intercommunalités.

4 > 6

LA TRANSFORMATION  
SOCIALE :  
penser les  
territoires à l'âge  
de l'intensification  
des inégalités.

- 4 **Encadrer** l'installation des médecins et renforcer le rôle des intercommunalités dans le pilotage des politiques locales de santé.
- 5 **Permettre** aux intercommunalités, autorités organisatrices de l'habitat et disposant d'un PLUI, d'être opératrices de toutes les politiques « habitat », de la planification au versement d'aides individualisées.
- 6 **Confier** aux intercommunalités une responsabilité dans la conduite des politiques de « générations ».

7 > 9

LA TRANSFORMATION  
TERRITORIALE :  
fabriquer l'action  
publique à l'aune  
de l'interdépendance  
des territoires.

- 7 **Étendre** les périmètres des villes centres des agglomérations urbaines et périurbaines pour redonner de la centralité aux intercommunalités et faciliter ainsi leur gouvernance.
- 8 **Renforcer** les dispositifs de péréquation et de compensation entre les territoires pour limiter l'effet des concurrences que se livrent les intercommunalités voisines pour attirer des entreprises.
- 9 **Redéfinir** les systèmes de compensation et de péréquation financière entre communes et intercommunalités.

10 > 12

LA TRANSFORMATION  
CITOYENNE :  
fabriquer l'action  
publique à l'aune  
de la crise  
démocratique.

- 10 **Expérimenter** l'élection au suffrage universel direct sur circonscription intercommunale sur des sites pilotes.
- 11 **Réformer** les modalités d'élection des sénateurs afin de mettre davantage en phase la « Haute-Assemblée » avec l'organisation de nos pouvoirs locaux et l'évolution des modes de vie des habitants.
- 12 **Transformer** les départements en « Sénat des territoires ».



**LES DIRIGEANT.E.S  
DE TERRITOIRES**

22 rue Joubert . 75009 Paris  
01 55 04 88 19

[www.adgcf.fr](http://www.adgcf.fr)